Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/10/2026 - 16604 - 2017 B 01035 - 829 768 985 - 3D RENOVATION

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : 3D RENOVATION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 4 RUE DES SANGLIERS 77930 CHAILLY EN BIERE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 2 9 7 6 8 9 8 5 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/03/2026 Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB		AC	
	Frais de développement* CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1) AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	150 846	AS 111 690	39 157
	Autres immobilisations corporelles AT	82 463	AU 48 050	34 412
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU		CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières* BH	1 351	BI	1 351
	TOTAL (II) BJ	234 660	BK 159 740	74 920
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	941 850	BY	941 850
	Autres créances (3) BZ	78 183	CA	78 183
	Capital souscrit et appelé, non v... CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placeme... (dont actions pro... CD		CE	
	Disponibilités CF	1 768 050	CG	1 768 050
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	23 000	CI	23 000
	TOTAL CJ	2 811 083	CK	2 811 083
	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI) CO	3 045 743	1A 159 740	2 886 003

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.	CP		(3) Part à plus d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe EBP (2026) EBPUMFIA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D RENOVATION — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 285 841
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	927 429
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 235 269
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 814
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	320 995
	Dettes fiscales et sociales	DY	299 156
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	25 768
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	650 733
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 886 003

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	646 122
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe EBA (2026) EBALUMFIA

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D RENOVATION

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue { services *	FG	3 302 596	FH		FI	3 302 596
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 302 596	FK		FL	3 302 596
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	60 470
	Autres Produits (1) (11)					FQ	3 286
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 366 352
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	102 543
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 075 277
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	16 343
	Salaires et traitements *					FY	541 536
	Cotisations sociales (10)					FZ	317 778
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	49 966
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	60 003
	Autres charges (12)					GE	727
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 164 173
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 202 180
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	35 624
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	35 624
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 532
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	4 532
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	31 092
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 233 272

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D RENOVATION — Néant ☐ *

Copyright Groupe ISA (2026) ISALUMIFIA

KENVUIS

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH	1 244
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-1 244
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	304 599
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	3 401 976
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 474 548
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	927 429
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	23 236
	Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	8 500
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3D RENOVATION

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 2 886 002,78 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 927 428,71 Euros.

Note d'annexe - Application du règlement ANC 2022-06

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, la société a appliqué, pour la première fois, les nouvelles exigences de présentation des états financiers à la clôture de l'exercice 2025

Les principaux ajustements comptables sont les suivants :

- Séparation du bilan en sous-totaux Actif circulant et Actif immobilisé, avec présentation détaillée des stocks, créances et immobilisations.
- Distinction des produits d'exploitation et des produits financiers dans le compte de résultat, avec création d'une ligne Résultat exceptionnel.

Aucun ajustement rétroactif n'a été nécessaire sur les exercices antérieurs, les comparatifs restent non retraités.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts

d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

3D RENOVATION

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	151 458,24		4 434,64
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 562,75		1 143,10
Matériel de transport	132 862,06		25 121,86
Matériel de bureau, informatique & mobilier	19 449,48		1 946,00
TOTAL	**307 332,53**		**32 645,60**
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 351,00		
TOTAL	**1 351,00**		
TOTAL GENERAL	**308 683,53**		**32 645,60**

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		5 046,62	150 846,26	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			4 705,85	
Matériel de transport		99 159,56	58 824,36	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 463,16	18 932,32	
TOTAL		**106 669,34**	**233 308,79**	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			1 351,00	
TOTAL			**1 351,00**	
TOTAL GENERAL		**106 669,34**	**234 659,79**	

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ETAT DES AMORTISSEMENTS

3D RENOVATION

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			89 501,24	27 235,08	5 046,62	111 689,70
Inst. générales, agencts divers			1 943,70	450,63		2 394,33
Matériel de transport			54 767,91	18 423,67	39 156,97	34 034,61
Matériel de bureau, informatique			8 984,02	5 100,48	2 463,16	11 621,34
TOTAL			**155 196,87**	**51 209,86**	**46 666,75**	**159 739,9**8
TOTAL GENERAL			**155 196,87**	**51 209,86**	**46 666,75**	**159 739,98**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ETAT DES CRÉANCES

3D RENOVATION

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 351,00		1 351,00
Actif circulant			
Autres créances clients	941 849,88	941 849,88	
Personnel et comptes rattachés	1 254,80	1 254,80	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 694,33	1 694,33	
Impôts sur les bénéfices	29 301,00	29 301,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 802,52	42 802,52	
Autres impôts, taxes et versements	91,00	91,00	
Débiteurs divers	3 039,75	3 039,75	
Charges constatées d'avance	22 999,85	22 999,85	
TOTAL	**1 044 384,13**	**1 043 033,13**	**1 351,00**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

3D RENOVATION

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	4 813,95	202,79	4 611,16	
Fournisseurs et comptes rattachés	320 995,08	320 995,08		
Personnel et comptes rattachés	84 060,67	84 060,67		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 140,46	55 140,46		
Taxe sur la valeur ajoutée	155 180,70	155 180,70		
Autres impôts et taxes assimilées	4 774,61	4 774,61		
Groupes et associés (2)	417,23	417,23		
Autres dettes	25 350,59	25 350,59		
TOTAL	**650 733,29**	**646 122,13**	**4 611,16**	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	56 845,50			

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

3D RENOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros

Siège social : 4, chemin des Sangliers – CHAILLY EN BIERE (Seine et Marne)

R.C.S. MELUN 829.768.985

-:-

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025/2026

Texte de la résolution votée à l'assemblée générale

ordinaire des associés du 28 septembre 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2025/2026, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 927.428,71 euros.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- aux dividendes	700.000,00 €
- à la réserve générale	227.428,71 €
	927.428,71 €

L'assemblée générale prend acte que les dividendes susvisés seront distribués entre les associés selon le mode de répartition décidé lors de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2023.

Le dividende ressortant à 350,00 euros par part sera payable à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,40%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 287.000,00 euros, soit une partie des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2023	164.000 €	-	236.000 €
31/03/2024	369.000 €	-	531.000 €
31/03/2025	369.000 €	-	531.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

LE GERANT